



GROUPE LA POSTE

COMITE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU 23 FEVRIER 2006 – n° 3

Etaient présents :

Mmes Salles Céline, Présidente de la Communauté de Communes Hautes-Vallées de Gascogne

Calvez Maryvonne, Directrice de la Poste des Hautes-Pyrénées

Mrs Chantre Michel, Président de la Communauté de Communes de Lembeye

Périni Michel, adjoint au maire d'Aignan

Couthenx Rémy, délégué de la Communauté de Communes de Garlin

Idier Patrice, directeur de la Poste des Pyrénées-Atlantiques

Pastouret Michel, Conseiller Général du canton de Montaner

Bourbon Christian, Président de la Communauté de Communes de Lascazères

Boussant Philippe, directeur groupement courrier Gers

Cœur d'Acier Denis, directeur groupement courrier Hautes-Pyrénées

Labarbe J. Louis, Vice-Président de la Communauté de Communes du Bas Adour Gersois

Hagenbourger Marc, Directeur de la Poste du Gers

Solles Claude, Directeur des projets Poste

Homel Jacky, Délégué aux relations territoriales de la Poste Grand Public

Ordre du jour :

- 1) Adresses INTERNET
- 2) Cyberkiosques
- 3) Bureau Pionnier
- 4) Des services citoyens
- 5) Plan de rénovation et d'investissement sur les bureaux de poste
- 6) Services de Proximité
- 7) Communication
- 8) Boîtes aux lettres des communes
- 9) Boîtes aux lettres et signalétiques des communes
- 10) Organisation commerciale de la Poste
- 11) Convention Nationale entre la Poste et autres organismes
- 12) Enveloppe Territoriale
- 13) Problèmes sur le Territoire

Accueil de la nouvelle Directrice Départementale de la Poste des Hautes-Pyrénées

Mme Maryvonne CALVEZ est la nouvelle DLP des Hautes-Pyrénées. Elle vient des Alpes de Haute-Provence. Avant son départ, elle a signé une Convention Territoriale qui s'inspire de celle signée par le Pays du Val d'Adour. Mme CALVEZ sera la référente de la Poste pour la mise en œuvre de la Convention Cadre Territoriale. Avec Jacky Homel, ils seront les interlocuteurs de la Poste Grand Public et Courrier pour le Pays du Val d'Adour.

Pour rappel, les comptes-rendus du Comité de Pilotage sont réalisés par O. BACCIALONE, relus par les deux référents Poste, puis envoyés à l'ensemble des membres du Comité de Pilotage et l'ensemble des Communes du Pays du Val d'Adour.

1°) ADRESSES INTERNET

La SEMADOUR a reçu le jour du Comité de Pilotage, les adresses électroniques de l'ensemble des communes du Pays du Val d'Adour et le code identifiant permettant ainsi de créer une adresse Internet pour l'ensemble des communes du Pays du Val d'Adour.

SEMADOUR va adresser l'ensemble des adresses Internet des communes du Val d'Adour aux communes du Pays du Val d'Adour afin qu'elles soient validées dans les meilleurs délais.

SEMADOUR va envoyer aux communautés de communes et aux communes qui ont Internet, l'adresse électronique et le code identifiant permettant aux animateurs des communautés de communes d'aider les communes à installer la boîte d'envoi et de réception sur le micro de chaque commune. Ce travail pourra être réalisé dans le cadre de la convention d'animation entre les communautés de communes du Pays du Val d'Adour et la SEMADOUR.

SEMADOUR va envoyer à la Poste la liste des communes et un projet d'adresse électronique : ex : comcom.vic-montaner@laposte.net

Un mail spécifique sera adressé à chaque communauté de communes pour leur demander préalablement leur avis.

Le Pays doit envoyer un courrier aux Inspecteurs d'Académie pour proposer la même démarche pour l'ensemble des écoles du Pays du Val d'Adour.

2°) CYBER-KIOSQUES

Six cyberkiosques font l'objet d'une convention entre les communautés de communes du Pays et la Poste.

Le contenu du cyberkiosque a été travaillé entre quelques animateurs du Pays du Val d'Adour, la SEMADOUR et Jacques Estienne, Direction de l'Innovation et du Développement des i-services.

Sauf problème technique, la mise en œuvre des cyberkiosques devrait être opérationnelle entre le 15 mars et la fin mars.

La Poste doit envoyer à SEMADOUR et aux communautés de communes qui ont souhaité la mise en place de cyberkiosques, le projet finalisé du contenu pour validation avant la mise en ligne.

La Poste se rapprochera de SEMADOUR et des communautés de communes pour préparer un courrier et un plan de communication en direction du public afin de faire connaître l'installation de ces cyberkiosques.

SEMADOUR enverra un mail aux porteurs du projet cyberkiosques pour leur rappeler les échéances du montage du dossier LEADER afin d'obtenir un cofinancement sur l'animation du cyberkiosque.

3°) BUREAU PIONNIER

Le Pays du Val d'Adour a obtenu la mise en place d'un bureau pionnier sur le territoire, situé à Vic en Bigorre. Il fait partie des 24 bureaux pionniers français.

L'objectif est de permettre un accueil personnalisé pour réduire l'attente et offrir différents services à l'utilisateur client de la Poste.

Le bureau pionnier sert d'expérimentation à l'échelle d'un territoire pour mettre en place des services qui pourront être déclinés sur d'autres bureaux de poste ou APC du Pays.

Schématiquement, le bureau pionnier dispose d'une personne d'un niveau cadre qui a pour rôle d'orienter la personne en fonction de ses besoins et de réduire ainsi les files d'attente, d'un espace boutique dans lequel il est possible d'acheter des timbres, des produits autour de l'écrit mais aussi des produits locaux (commerce équitable), de nouveaux services, appelés services marchands, tels que photomaton ou développement de photos numériques, etc..., des services qui permettent de capter une clientèle jeune. Il existe un deuxième type de services : les services à la personne. La Poste passe des contrats avec des sociétés de services, notamment des sociétés qui proposent des services à la personne (Régie Rurale de services, ADMR, etc...).

4°) DES SERVICES CITOYENS : un service de billetterie peut être mis en place avec la SNCF (billets de train) ou un partenariat avec EDF (renseignements, accès téléphoniques) etc...

La Poste doit constituer un groupe de travail autour de cette notion de bureau pionnier afin d'optimiser son concept sur le Pays du Val d'Adour. Un calendrier de mise en place du bureau pionnier devra être fourni par la Poste.

5°) PLAN DE RENOVATION et D'INVESTISSEMENT SUR LES BUREAUX DE POSTE

Lors du dernier Comité de Pilotage du 13 décembre, un plan de rénovation a été indiqué pour l'année 2006.

Pour le Gers, il est simplement précisé que le bureau de poste de Marciac sera rénové au cours du 1^{er} trimestre 2007 au lieu de septembre 2006.

Pour le bureau de poste d'Aignan, il est demandé à la Poste, puisqu'une opération de rénovation du bureau de poste est en cours, de réfléchir au problème d'accès aux handicapés.

Pour les Hautes-Pyrénées :

- Vic en cours
- Maubourguet : rénovation programmée en 2007

Plus globalement, *la Poste devra fournir au Pays, un état des lieux et une étude de coûts sur le problème d'accès des handicapés aux bureaux de Poste.*

6°) SERVICES DE PROXIMITE

La Poste présente les affiches et les prospectus au groupe de pilotage qui valide le contenu de ces documents.

La Poste doit indiquer le coût que représente 600 affiches et 2 x 20 000 prospectus qui seront distribués à l'ensemble des foyers du Pays du Val d'Adour.

Ces deux services devront être mis en place avant la fin du 1^{er} semestre 2006.

7°) COMMUNICATION

Les élus du Pays présents au Comité de Pilotage proposent à la Poste que des panneaux sur lesquels sera noté un message du type : "la Poste est présente dans cette commune" puissent être mis à l'entrée et la sortie de chaque commune dans laquelle se trouve un point poste.

33 points poste existent sur le Pays du Val d'Adour. Pour augmenter l'activité postale, il faut que les gens qui traversent les villages sachent que la Poste est présente là. Cette mesure comme les autres mesures ont pour objectifs d'augmenter l'activité postale sur le Pays.

La Poste devra ainsi chiffrer la réalisation de ces panneaux.

8°) BOITES AUX LETTRES DES COMMUNES

Trois communes se sont manifestées au mail envoyé à l'ensemble des communautés des communes pour augmenter la taille de leurs boîtes aux lettres. Il s'agit de la commune de Bernède, canton de Riscle, la commune de Villefranque et la commune d'Artagnan.

La SEMADOUR enverra encore une fois un mail à l'ensemble des communautés de communes.

La SEMADOUR donnera au prochain comité de pilotage la liste définitive pour l'année 2006 des communes qui pourraient avoir une boîte aux lettres permettant l'envoi de courriers 21 x 29,7.

9°) BOITES AUX LETTRES ET SIGNALÉTIQUES DES COMMUNES

Un groupe de travail et d'expérimentation se fera sur le canton de Montaner (10 communes) afin d'étudier et d'installer une meilleure signalétique sur ce canton.

Cette signalétique servira de base à un plan d'équipement sur l'ensemble du Pays.

La Poste (DLP 64 représentant le courrier) prendra contact avec le Conseiller Général du canton de Montaner pour définir la méthodologie, se réunir et exposer le travail réalisé lors du prochain comité de pilotage.

10°) ORGANISATION COMMERCIALE DE LA POSTE

Pour augmenter l'activité de la Poste, il est nécessaire de connaître les personnes qui travaillent dans le domaine commercial sur le territoire.

La Poste devra fournir une fiche recrutement et une fiche détaillée des commerciaux pour le 10 mars au DLP 65 qui centralisera les documents.

11°) CONVENTION NATIONALE ENTRE LA POSTE ET AUTRES ORGANISMES

La Poste devra prendre contact avec l'ANPE, la SNCF et poursuivre ses contacts avec l'Ordre des Pharmaciens. A ce jour, un accord de principe semble acquis entre la Poste et l'Ordre des Pharmaciens.

La Poste devra fournir un calendrier des rencontres entre le Pays, l'Ordre des Pharmaciens et la Poste pour expérimenter, dès que possible, ce service sur le Pays.

La Poste devra rechercher sur le territoire français des exemples de portage de nourriture (convention avec les super marchés).

12°) ENVELOPPE TERRITORIALE

La Poste devra fournir un chiffrage de l'ensemble des actions de communication, de sensibilisation, de mise en place de services de proximité, d'équipement, de boîtes aux lettres, d'animation de rue pour le 10 mars.

13°) PROBLEMES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Le Comité de Pilotage découvre que 232 points de remise du courrier s'effectuent toujours avec MEDIA POSTE alors que dans la convention signée par le Président de la Poste, il est prévu que l'ensemble des publicités non adressées soient distribuées par les facteurs.

La Poste devra fournir pour le 10 mars la liste de ces 232 points de remise du courrier effectuée par MEDIA POSTE, un plan et un calendrier de mise en œuvre d'une distribution par les facteurs.

- ✓ Avancée des heures de levée, augmentation des heures de distribution : la Poste a entrepris, sans informer le Pays ni le Comité de Pilotage, sur la partie gersoise, des nouveaux horaires de distribution et de levée.

Les élus présents au Comité de Pilotage rappellent qu'une convention territoriale a été signée ayant pour objectifs une meilleure communication et que des décisions sur le territoire du Pays du Val d'Adour ne puissent être prises que dans la mesure où elles sont préalablement exposées au Comité de Pilotage.

La Poste devra fournir une fiche projet par département pour indiquer des modifications dans ce domaine afin que le Pays puisse informer les communes et les Conseillers Généraux concernés.

- ✓ Agences Postales Communales : il semblerait que 90/95 % des actions réalisées dans un bureau de poste puissent être effectuées dans une APC.

La Poste devra fournir l'ensemble des points que l'on ne peut pas faire dans une APC afin que la mise en place d'une APC puisse être effectuée en toute transparence, sur décision du maire qui souhaite une APC

- ✓ Bureau de poste de Lascazères : un contact devra être entrepris avant la fin de la semaine prochaine entre le DLP 65 et le maire de Lascazères
- ✓ Bureau de poste de Garlin : continuité du service non assuré à ce jour
- ✓ Un plan d'accès des handicapés devra être réalisé par la Poste sur l'ensemble des bureaux de Poste (état des lieux).